

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
1er août 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Points 42 et 166 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

La situation au Moyen-Orient**Mesures visant à éliminer le terrorisme international****Lettre datée du 1er août 2002, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer de l'attentat effroyable qui vient d'être commis dans le cadre de la campagne de terrorisme menée par les Palestiniens contre Israël.

Hier, à l'heure du déjeuner, une bombe a explosé dans une cafétéria pleine de gens, à l'Université hébraïque de Jérusalem. L'explosion a tué sept personnes et blessé 86 autres, dont au moins 14 grièvement. Quatre des personnes tuées étaient de nationalité américaine et une autre avait la double nationalité française et américaine; la plupart des blessés sont des étudiants locaux et étrangers âgés de 18 à 30 ans. L'explosion a tout soufflé dans la cafétéria et une partie du plafond s'est effondrée. Les témoins ont décrit des scènes d'horreur, parlant de dizaines de personnes gisant au sol et hurlant de douleur, couvertes de sang, les chairs et les vêtements déchirés. L'organisation terroriste Hamas s'est dépêchée de revendiquer la responsabilité de cet attentat, déclarant que c'était la première d'une série de ripostes qui s'étendrait sur une longue période et servirait de leçon à tous les Israéliens, et a organisé des processions de victoire dans la ville de Gaza et à Shechem (Naplouse).

Le fait que cette organisation ait délibérément choisi une cible qui est, à la fois, un établissement d'enseignement supérieur fréquenté par des étudiants du monde entier et un lieu où des étudiants juifs et arabes se fréquentent librement et étudient ensemble, témoigne de la perversité du Hamas et de son mépris total pour le caractère sacré de la vie humaine. En réalité, le Hamas et d'autres groupes terroristes opérant dans le territoire placé sous le contrôle de l'Autorité palestinienne se soucient aussi peu des civils parmi lesquels ils se cachent que de ceux qu'ils cherchent délibérément à tuer.

Par ailleurs, le corps ligoté d'un Israélien de 27 ans, tué à bout portant, a été trouvé aujourd'hui dans la zone industrielle de Gashuri, près de Tulkarem. Son cou



portait des marques indiquant qu'il avait été pendu avant d'être tué par balle. Selon les hypothèses des responsables de la sécurité, ses assassins avaient profité de la levée des restrictions sur la circulation des personnes imposées par Israël à Tulkarem à la suite des récents attentats terroristes pour commettre leur crime et retourner vers le territoire placé sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. De plus, hier, les forces de sécurité israéliennes ont découvert un laboratoire d'explosifs contenant plus de 300 kilogrammes d'explosifs TATP, situé précisément dans l'immeuble du Conseil législatif palestinien de l'Autorité palestinienne, à Djénine.

Tandis que des États « voyous » tels que la Syrie, l'Iran et l'Iraq continuent de glorifier et d'appuyer les assassinats odieux commis par les terroristes palestiniens, les membres responsables de la communauté internationale ont condamné ces attentats, commis contre des civils innocents, et demandé instamment à l'Autorité palestinienne de s'acquitter une fois pour toutes des engagements qu'elle a pris par écrit d'éradiquer le terrorisme de son territoire, conformément à la campagne mondiale menée contre le terrorisme, au droit international et à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Cependant, l'Autorité palestinienne, tout en proclamant son adhésion à la lutte antiterroriste afin d'apaiser l'opinion publique internationale, refuse systématiquement de prendre les moindres mesures pour mettre fin à la terreur, confisquer des armes illégales et cesser les incitations à la haine et la violence, violant ainsi clairement ses engagements juridiques ainsi que les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité.

Au contraire, les dirigeants palestiniens continuent de justifier et de soutenir ces massacres. Depuis des années, le Hamas, qui est reconnu sur le plan international comme groupe terroriste oeuvrant pour la destruction d'Israël, est traité par l'Autorité palestinienne comme un partenaire légitime et un allié. Les dirigeants palestiniens lui donnent une liberté totale dans le territoire placé sous leur contrôle, et ses agents, responsables de la mort de centaines de civils innocents, bénéficient d'une protection et d'une liberté de mouvement garanties par les forces de sécurité palestiniennes.

Compte tenu du refus de l'Autorité palestinienne et de ses forces de sécurité, de 40 000 hommes, de prendre les mesures nécessaires contre ces groupes terroristes, Israël n'a d'autre choix que de mener des opérations défensives pour protéger ses citoyens. Nous appelons la communauté internationale à dénoncer non seulement les actes de terrorisme perpétrés par des groupes palestiniens mais également l'appui indéfectible et la participation criminelle des dirigeants palestiniens actuels à ces actes, ainsi que leur refus d'empêcher des atrocités pour lesquelles ils doivent être tenus pour entièrement responsables. Seule la fin de la campagne terroriste palestinienne, étant donné son coût effroyable en vies israéliennes et palestiniennes, fera renaître l'espoir d'un avenir de sécurité, de paix et de dignité pour les deux peuples.

La présente lettre fait suite à mes nombreuses lettres décrivant la campagne de terrorisme palestinien qui a commencé en septembre 2000.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre des points 42 et 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Aaron **Jacob**
